

9. Donner une description et la valeur approximative de chacune des pièces précieuses dont il est question au n° 8.

10. Où et par qui ces objets précieux ont-ils été emballés pour le transport, quand et pour quel montant et par quelle compagnie ont-ils été assurés?

11. Le traitement et les frais de voyage de M. Lanctôt lui seront-ils payés pendant cette absence?

12. Le Gouvernement lui a-t-il fait certaines avances pour couvrir a ses dépenses de voyage, b allocations de subsistance; dans l'affirmative, quel montant?

13. Pendant combien de temps s'attend-on à ce que le major Lanctôt soit absent pour cette mission spéciale, et qui le remplace en qualité de chef archiviste français pendant son absence?

14. Quel est le nombre des fonctionnaires que le gouvernement canadien a nommés et qu'il emploie a au Bureau des Archives canadiennes de Paris, b au Bureau des Archives canadiennes de Londres?

15. Si les fonctionnaires dont il s'agit dans la précédente question ont les aptitudes requises, pourquoi a-t-on envoyé le major Lanctôt pour cette présente mission?

16. Le gouvernement canadien paiera-t-il le traitement du major Lanctôt, ses dépenses de voyage, des allocations de subsistance alors qu'il représentera à diverses fonctions d'un caractère privé à Paris la Société royale du Canada, *The Canadian Historical Association*, l'Association canadienne des auteurs?

Par l'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. 15 octobre 1912—commis étudiant \$480.

2. Archiviste français en chef \$5,120.

3. \$3,720 à \$4,420.

4. 1er avril 1927, \$700. Décret de l'exécutif C.P. 10/81, 16 janvier 1928. Confirmé par le Parlement.

Deux employés français, l'un touchant \$4,000 et l'autre \$2,400 ont été mis à la retraite et leurs fonctions ont été transférées à l'archiviste français en chef.

5. 1914-1915, \$95.70; 1916-1917, \$1,001.26; 1921-1922, \$936.07; 1922-1923, \$1,987; 1923-1924, \$1,890.45; 1926-1927, \$1,826.02; 1927-1928, \$1,929.35.

6. Berkeley, en Californie, du 24 mars au 6 mai 1915, afin de copier des documents, relatifs au Nord-Ouest, déposés à l'Université.

Angleterre et France, du 18 avril à septembre 1916 pour recueillir des documents relatifs à la guerre.

Angleterre et France, du 29 juillet au 21 septembre 1921, à la recherche de documents historiques.

Rio de Janeiro, du 19 août au 16 octobre 1922.

Délégué au Congrès international d'histoire d'Amérique.

Angleterre et France, du 15 janvier au 4 mai 1923, à la recherche de matières historiques.

Angleterre et France. Du 28 janvier au 15 avril 1926, à la recherche de matières historiques.

[L'hon. M. Edwards.]

Paris, du 27 février au 16 mai 1928. Relativement à l'Exposition coloniale française.

7. Oui, Paris. Exposition de documents historiques se rapportant aux colonies françaises durant le régime français au Canada.

8. Oui. Des documents originaux, d'anciennes gravures et estampes. La plupart provenaient des archives et quelques-unes provenaient de diverses institutions au Canada.

9. Estampes et gravures évaluées à \$4,790. Manuscrits. Il est difficile d'évaluer les vieux documents. On ne peut déterminer leur valeur que par le prix obtenu à une vente publique de manuscrits. La collection recueillie par l'archiviste français en chef rapporterait probablement au moins \$9,025 à une vente publique.

10. Ils ont été emballés aux Archives dans deux caisses spéciales fabriquées par le ministère des Travaux publics et ont été emportés par M. Lanctôt, personnellement.

11. Oui.

12. Oui. \$500 pour couvrir les frais de voyage et de subsistance.

13. Environ dix semaines. Ses fonctions ont été prises par l'archiviste du Dominion.

14. Bureau de Paris. Un fonctionnaire en charge du bureau et dix-sept autres employés, la plupart copistes. Bureau de Londres. Un fonctionnaire chargé du bureau, six copistes et un dessinateur.

15. Le major Lanctôt a préparé la collection et le comité français dirigeant l'exposition a demandé ses services.

16. Nous n'avons pas de renseignements.

#### PRODUCTION DE COMBUSTIBLE AU PAYS

M. CANTLEY demande:

1. Le ministère des Mines ou un autre ministère fédéral a-t-il passé un contrat avec des particuliers ou des corporations en vertu des dispositions du chapitre 52, loi tendant à encourager la production de combustible domestique tiré du charbon canadien, et, dans l'affirmative, combien de ces contrats sont maintenant en vigueur, et quels sont les noms des entrepreneurs?

2. Quel est le nombre de fours à coke mentionnés dans ces contrats?

3. Quelle est la quantité de houille extraite au Canada et dont on s'est ainsi servie dans des fours?

4. Quelle a été la quantité de coke produite en vertu de ces contrats dans des fours à coke?

5. Quel a été le montant du subside demandé et quel a été le montant du subside payé en vertu des dispositions de cette loi jusqu'au 31 décembre 1928?

6. Quelle a été la quantité totale de tout le coke fabriqué au Canada entre le 14 avril 1927, (date de l'adoption de la loi) et le 21 décembre 1928?

Par l'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. Oui. Un contrat a été conclu avec la *Nova Scotia Tramways & Power Co. Limited*, de Halifax.